

## DÉLIBÉRATION DE\_2022\_047

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE FOUGUEYROLLES sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 19 avril 2022

Présents : Cyril SEILLEN, Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Michel FRICHOU par Sylvie CROSSOIR, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Jean-Luc FAVRETTO

Membres en exercice : 32 Présents : 29 Votants : 31 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 31

### **OBJET : MISE A JOUR DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES ET AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de :

- Augmenter un temps de travail d'un adjoint technique territorial de 23h30 hebdomadaires de 1h30, soit le passer à 25h hebdomadaires
- Créer deux postes d'adjoint d'animation territorial de 32h hebdomadaires
- Créer un poste d'adjoint d'animation territorial de 28h30 hebdomadaires
- Créer deux postes d'adjoint d'animation territorial de 25h hebdomadaires
- Créer un poste d'adjoint technique territorial 19h30 hebdomadaires

Monsieur le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint administratif territorial	C	4	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	24h
Adjoint administratif territorial	C	1	22h
Secrétaire de Mairie	A	1	8h30
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>8</b>	
<i>Filière technique</i>			
Adjoint technique territorial	C	3	35h
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	17h30
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	25h
Adjoint technique territorial	C	2	19h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h
Adjoint technique territorial	C	1	11h
Agent de Maîtrise	C	1	35h
<b>Total filière technique</b>		<b>13</b>	
<i>Filière animation</i>			
Educateur APS 1ère classe	B	1	35h
Adjoint d'animation territorial	C	2	35h
Adjoint d'animation territorial	C	3	32h
Adjoint d'animation territorial	C	1	29h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	28h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	27h
Adjoint d'animation territorial	C	1	26h
Adjoint d'animation territorial	C	3	25h
Adjoint d'animation territorial	C	1	24h
<b>Total filière animation</b>		<b>14</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.06.2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ